

Municipalité de Saint-Georges-de-Clarenceville

Province de Québec

9 janvier 2018 - ORDRE DU JOUR

A- Introduction

1. Ouverture de l'assemblée
2. Acceptation de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal du 5 décembre 2017

B – Administration

1. Règlement d'emprunt - Subvention RIRL
2. Règlement de taxation – Nettoyage cours d'eau
3. Marge de crédit
4. Avis de motion – Règlement des salaires
5. Facturation système comptable PG Solution

C - Urbanisme et développement durable

1. Confirmation des membres du CCU

D – Bibliothèque

1. Horaire d'été pour la bibliothèque

E- Loisirs et vie communautaire

F - Sécurité publique et Incendie

G - Voirie et infrastructure

1. Entente projet infrastructure MTQ #201549

H - L'acceptation des comptes

I – Divers

1. Nouveaux comités au sein du conseil

J - Annonces et suivi des questions

K - Dossiers du conseil et tour de table

L - Période de questions (30 minutes)

M - Varia

N - Clôture de l'assemblée

9 janvier 2018

Procès-verbal d'une assemblée régulière du Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville, tenue le 9^{ième} jour du mois de janvier 2018, au 1350 du chemin Middle, 20h, formant quorum sous la présidence de madame Renée Rouleau, mairesse, et à laquelle session sont présentes les personnes suivantes:

Mesdames les conseillères Karine Beaudin et Lyne Côté;
Messieurs les conseillers, Gérald Grenon, Chad Whittaker, Serge Beaudoin et David Adams;

Absences motivées : Monsieur Chad Whittaker et Madame Karine Beaudin ;

Également présent, le directeur général et secrétaire-trésorier, Charles Whissell.

A - Introduction

Ouverture de l'assemblée

L'assemblée est déclarée ouverte à 20H00 heure

2018-01-001

Acceptation de l'ordre du jour

Il est proposé par Serge Beaudoin
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité :

QUE l'ordre du jour soit accepté.

2018-01-002

Acceptation du procès-verbal du 5 décembre 2017

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par Serge Beaudoin

Et résolu à l'unanimité :

QUE le procès-verbal soit accepté avec modifications.

B - Administration

DISPENSE DE LECTURE

Règlement numéro 611 décrétant une dépense de **137 075 \$** et un emprunt de **137 075 \$** pour des travaux d'entretien de la chaussée sur les chemins Lakeshore et Beech.

CONSIDÉRANT l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 14 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QU'une subvention du MTQ dans le cadre du programme d'entretien des chemins RIRL de **137 075 \$** a été acceptée au service de la dette pour ces travaux en date du 9 novembre 2017 (**voir confirmation ci-jointe**);

CONSIDÉRANT QUE les versements de cette subvention se feront sur une période de 10 ans et que les frais financiers seront défrayés par le programme RIRL;

CONSIDÉRANT QU'étant donné l'octroi d'une subvention couvrant la totalité de l'emprunt, les personnes habiles à voter n'ont pas à se prononcer.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1 Le conseil a autorisé à des travaux d'entretien de la chaussée sur les chemins Lakeshore et Beech selon les plans et devis préparés par la firme de Consultants SMi portant le numéro **2017-01-022** en date du 17 janvier 2017, incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Eurovia Inc. (Résolution #**2017-05-094**), en date du 2 mai 2017 lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

ARTICLE 2 Le conseil a autorisé la dépense d'une somme de **137 075 \$** pour les fins du présent règlement.

ARTICLE 3 Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de **137 075 \$** sur une période de 10 ans.

ARTICLE 4 Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les

immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.

ARTICLE 5 S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6 Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années notamment un montant de \$137 075.00 dans le cadre du programme de réhabilitation du réseau routier local (RIRL) du MTQ. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

ARTICLE 7 Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

2018-01-004

Règlement facturation pour entretien des cours d'eau #613

CONSIDÉRANT QUE la municipalité régionale de comté du Haut Richelieu, sur demande des intéressés, à des travaux d'amélioration du cours d'eau suivants (Lots 209 et 210, Branche 82, 83, 88, 100 et 101 de la rivière du Sud, et Branche 10 du cours d'eau Faddentown);

CONSIDÉRANT les pouvoirs habilitant prescrits aux articles 244.3 et suivants de la Loi sur la fiscalité municipale (L.R.Q., c.F-2.1);

CONSIDÉRANT l'avis de motion #2017-12-199.

EN CONSÉQUENCE:

Il est proposé par Serge Beaudoin
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil décrète ce qui suit:

ARTICLE 1

Le préambule du présent règlement en fait partie intégrante.

ARTICLE 2

Les comptes de taxes ne totalisant pas 15,00\$ avant crédit du Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation seront annulés.

ARTICLE 3

Seront et sont par le présent règlement assujettis au paiement des travaux des terrains énumérés au tableau ci-dessous, avec le nom du contribuable et le numéro officiel de chaque terrain, en raison du pourcentage de la superficie contributive totale attribuée à chacun de ces terrains **(voir document ci-joint)**.

ARTICLE 4 Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

2018-01-005

Augmentation de la marge de crédit que la Municipalité possède à la banque CIBC de 500 000 \$ pour une période de 12 mois.

CONSIDÉRANT que la Municipalité a besoin de liquidité pour régler les engagements qu'elle a prise;

CONSIDÉRANT que la municipalité a présentement pour plus de 1 million en comptes et en subventions à recevoir.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil accepte une demande d'augmentation temporaire pour une période de 12 mois à compter du 1^{er} février 2018 de **500 000\$** auprès de la CIBC pour la marge de crédit de la Municipalité.

2018-01-006

Avis de motion – Règlement #552-1 sur le salaire traitement et allocation des élus

Serge Beaudoin, donne avis de motion, qu'à une séance du conseil subséquente, il sera présenté le règlement fixant le traitement et l'allocation de dépenses des élus municipaux. Ce règlement sera adopté conformément à l'article 445 du Code municipal du Québec.

2018-01-007

Paiement de factures PG Solution

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé David Adams

Et résolu :

QUE le Conseil municipal de Saint-Georges-de-Clarenceville accepte le paiement de **11 509.01 \$** taxes incluses à PG Solutions pour le renouvellement du contrat d'entretien du système comptable de la municipalité.

C - Urbanisme et développement durable

2018-01-008 Nomination des membres du CCU

CONSIDÉRANT la dissolution du CCU suite aux élections municipales 2017 ;

CONSIDÉRANT le règlement #600 constituant le comité consultatif (**résolution 2014-03-044**).

Il est proposé par Gérald Grenon
Appuyé par Serge Beaudoin

QUE le conseil nomme comme membre du CCU les personnes suivantes pour un mandat de deux ans :

- Paul Lanoue (citoyen);
- Roxanne Vincent-Bastien (citoyenne);
- Robert Duchesneau (citoyen);
- François Valiquette (citoyen);
- Jacques Prud'Homme (citoyen).

D – Bibliothèque

2018-01-009 Horaire d'été pour la bibliothèque

CONSIDÉRANT la recommandation de la responsable de la bibliothèque relativement aux heures d'ouverture de la bibliothèque pour la période estivale soit du **15 avril au 15 octobre**.

EN CONSÉQUENCE

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par David Adams

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil accepte l'ajout d'une plage horaire pour l'été de la bibliothèque municipale à savoir les mercredis de 18H00 à 20H00.

E - Loisir et vie communautaire

F - Sécurité publique et Incendie

G - Voirie et infrastructure

2018-01-010

Entente projet infrastructure MTQ #201549

CONSIDÉRANT les travaux d'infrastructure au village;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite que le MTQ évalue la sécurité et la géométrie de l'intersection Front/202 afin d'augmenter la sécurité et de faciliter les déplacements à pied et à vélo;

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Lyne Côté

Et résolu à l'unanimité:

QUE le conseil autorise la mairesse Mme Renée Rouleau et le directeur général M. Charles Whissell à signer le protocole d'entente **#201549** avec le MTQ dans le cadre des travaux d'infrastructure d'aqueduc et d'égouts au village.

H - L'acceptation des comptes

2018-01-011

L'acceptation de la totalité des comptes et des dépenses autorisées pour le mois de décembre 2018 par le directeur général

Il est proposé par David Adams
Appuyé par Gérald Grenon

Et résolu à la majorité :

QUE les comptes présentés pour un montant total de **130 917.87 \$** soient acceptés.

I - Le divers

2018-01-012

Nouveaux comités au sein du conseil

CONSIDÉRANT le nouveau conseil municipal suite aux élections de novembre 2017;

CONSIDÉRANT les intérêts de chacun des membres du conseil;

CONSIDÉRANT les responsabilités du conseil à répartir à travers les différents comités.

EN CONSÉQUENCE :

Il est proposé par Lyne Côté
Appuyé par Serge Beaudoin

Et résolu :

QUE le conseil affecte à chacun des comités les élus suivant en vue de bien représenter les intérêts de la municipalité :

Nouveaux comités	Noms	Remplaçant
Communication	Karine Beaudin, Lyne Côté et Renée Rouleau	
Hygiène du milieu	Chad Whittaker et Karine Beaudin	Renée Rouleau
Famille/Aînés	Karine Beaudin et Lyne Côté	
Finance/Facturation	Lyne Côté, Serge Beaudoin, Gérald Grenon et David Adams	

J - Annonces et suivi des questions

K - Dossiers du conseil et tour de table

L - Période de questions (30 minutes)

M - Varia

N - La clôture de l'assemblée

Proposé, appuyé et résolu : Que l'assemblée soit levée 20 :38 heure.

Renée Rouleau, Mairesse

Charles Whissell, Directeur général